



RECOURS EN OPPRESSION

GRADATION DES ORDONNANCES DE SAUVEGARDE

Le présent document a pour but d'illustrer une gradation relative de diverses ordonnances de sauvegarde pouvant être demandées. Les faits de chaque demande ainsi que l'identité du plaignant doivent, entre autres, être pris en compte afin de déterminer les ordonnances pouvant faire l'objet d'une demande à la Cour.

Premier niveau

- Communication d'information corporative, incluant (*Adams*):
 - Copie des états financiers (*Borgia*)
 - Copie des procès-verbaux/résolutions des actionnaires
 - Copie des procès-verbaux/résolutions du CA
 - Copie des statuts, règlements et conventions entre actionnaires
 - Copie du registre des actionnaires
- Préservation de la preuve (ex. ordonnance de ne pas détruire ou modifier les entrées comptables, factures, documents corporatifs...) (*Cabane*)
- Obligation de fournir information sur une base régulière :
 - Opérations bancaires (*Boisvert*)
 - Diverses données comptables
 - Contrats signés
 - Transferts actifs
 - Résultats mensuels ou trimestriels
 - Résolutions adoptées par le CA ou les actionnaires
- Ordonner que le plaignant soit convoqué à toutes les réunions du CA et/ou les assemblées d'actionnaires (peut inclure l'obligation de communiquer les documents pertinents avant la réunion et/ou un préavis minimum afin de donner le temps au plaignant de s'adresser à la Cour au besoin);
- Ordonner le respect de certaines dispositions de la Convention entre actionnaires (ex. non-concurrence, confidentialité, etc.) ou des statuts ou règlements administratifs de la société en cas d'inobservation;
- Ordonner la préparation d'États financiers vérifiés (si pas de résolution confirmant la dispense) (*Trackcom*)

Second niveau

- Ordonner que certaines décisions hors du cours normal des affaires ne soient pas prises sans l'approbation préalable du plaignant ou de la Cour (*Global Aviation, Cloutier*)
- Suspendre une décision prise par le conseil ou les actionnaires (*Cabane*)
- Interdire le transfert d'actifs, signature de contrats importants ou de transfert de fonds en dehors du cours normal des affaires (peut inclure un montant au-delà duquel l'approbation plaignant et/ou Cour est requise) (*Cabane, Boisvert, Adams*)
- Ordonner à la société de ne pas souscrire d'emprunt et de ne pas donner de garanties sur les actifs de la société (*Boisvert*)
- Ordonner qu'il n'y ait pas de transfert ou d'émission d'actions de la société
- Donner accès aux systèmes informatiques incluant le système comptable
- Réintégrer le plaignant au CA ou lui donner le statut d'observateur
- Ordonner une provision pour frais

Troisième niveau

- Changer les signataires autorisés du compte bancaire de la société (*Boisvert*) incluant :
 - Chèques
 - Transferts bancaires
 - Paiement de factures
- Ordonner le paiement du salaire et d'autres avantages au plaignant (à discuter car il n'y a pas nécessairement de préjudice irréparable)
- Ordonner la réintégration du plaignant congédié
- Suspendre ou modifier temporairement l'application des certaines clauses la Convention entre actionnaire
- Donner à une firme comptable un mandat de surveillance (*Limoges*)

Quatrième niveau

- Modifier la composition du CA
- Ordonner la tenue d'une enquête
- Nommer un séquestre ou un séquestre gérant